

Déclaration N°20 - falsification d'accusations et séquestration illégale de M.Ziablitsev S



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

lun. 2 août
16:12

À Cour, bo.ca-aix-en-provence, procedure.courdecassation

Procureur général de France.

Déclaration N°20 falsification d'accusations et séquestration illégale

Le 29.07.2021 la police nationale de Nice et le procureur de la République de Nice ont truqué l'accusation contre d'otage M. Ziablitsev S - l'art. 55-1 du CP.

Le 02.08.2021 la police nationale de Nice **a répété cette astuce** parce que la première falsification s'est déroulée avec succès **avec l'aide d'un avocat d'office.**

Agissant de cette manière criminelle avec l'aide des avocats d'office, ils peuvent porter des accusations similaires **chaque jour** et condamner 28 fois **pour la même action.**

Ces agissements de la police nationale et du procureur de Nice permettent de croire qu'ils répondent de cette manière criminelle aux plaintes déposées pour violation des droits de M. Ziablitsev S. dans le CRA. Au lieu d'éliminer leurs violations, ils ont décidé de le transférer du centre à la prison.

L'Association demande donc au Procureur général de la France de

1. mettre fin à l'arbitraire contre M. Ziablitsev S.
2. arrêter la falsification d'une autre accusation pour le même refus de donner des empreintes digitales, déjà données à plusieurs reprises à la même police peu avant, en outre, en l'absence d'infractions de la part de M. Ziablitsev S.
3. une autre tentative de falsifier une accusation criminelle prouve l'intérêt des autorités locales et, par conséquent, l'impossibilité de M. Ziablitsev S. être sous leur contrôle: il est en danger.
4. mettre fin à la privation illégale de liberté de M. Ziablitsev sur la base de preuves falsifiées par le préfet et des décisions truquées par les juges de la liberté. Leurs crimes sont évidents à n'importe qui - voire annexes.

En attendant la légalité sur le territoire français rétabli par le Procureur général, croyez le Procureur général, l'expressions de nos salutations distinguées.

Association "Contrôle public"

le 02.08.2021 16:10

5 pièces jointes



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

2 août 2021
16:20

À police-nice, NICE/ACCUEIL, CRA

Au procureur de la République de la France de Nice
Au chef de la police nationale de Nice
Au commandant du CRA de Nice

L'association demande que ce document soit joint à tous les dossiers de M. Ziablitsev au CRA; à la police judiciaire, au tribunal, au procureur, comme preuve qu'il est en danger et que sa défense élue a pris des mesures devant les autorités nationales pour mettre fin à l'arbitraire.

----- Forwarded message -----

De : **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

Date: lun. 2 août 2021 à 16:12

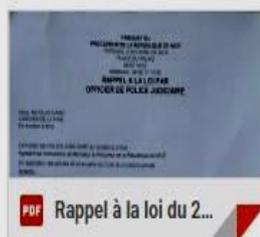
Subject: Déclaration №20 - falsification d'accusations et séquestration illégale de M. Ziablitsev S

To: Cour d'appel d'Aix-en-Provence <accueil.ca-aix-en-provence@justice.fr>, <bo.ca-aix-en-provence@justice.fr>, <procedure.courdecassation@justice.fr>

Procureur général de France.

Déclaration №20 falsification d'accusations et séquestration illégale

2 pièces jointes



Nouveau message

- Boîte de réception 1
- Messages suivis
- En attente
- Messages envoyés
- Brouillons 27
- Notes
- Plus

- Meet
- Nouvelle réunion
 - Rejoindre une réunion

- Hangouts
- Contrôle +
 - Pas de chat récent
 - Démarrer un nouveau chat



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

2 août 2021 16:20 [Star] [Reply] [More]

À police-nice, NICE/ACCUEIL, CRA ▾

Au procureur de la République de la France de Nice
 Au chef de la police nationale de Nice
 Au commandant du CRA de Nice

L'association demande que ce document soit joint à tous les dossiers de M. Ziablitsev au CRA; à la police judiciaire, au tribunal, au procureur, comme preuve qu'il est en danger et que sa défense élue a pris des mesures devant les autorités nationales pour mettre fin à l'arbitraire.

----- Forwarded message -----

De : **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

Date: lun. 2 août 2021 à 16:12

Subject: Déclaration №20 - falsification d'accusations et séquestration illégale de M.Ziablitsev S

To: Cour d'appel d'Aix-en-Provence <accueil.ca-aix-en-provence@justice.fr>, <bo.ca-aix-en-provence@justice.fr>, <procedure.courdecassation@justice.fr>

Procureur général de France.

Déclaration №20
 falsification d'accusations et séquestration illégale

Nouveau message

Boîte de réception 1

Messages suivis

En attente

Messages envoyés

Brouillons 27

Notes

Plus

Meet

Nouvelle réunion

Rejoindre une réunion

Hangouts

Contrôle

Pas de chat récent

Déclaration N°20 - falsification d'accusations et séquestration illégale de M.Ziablitsev S

Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>
À Cour, bo.ca-aix-en-provence, procedure.courdecassation
Procureur général de France.

2 août 2021 16:12

Déclaration N°20 falsification d'accusations et séquestration illégale

Le 29.07.2021 la police nationale de Nice et le procureur de la République de Nice ont truqué l'accusation contre d'otage M. Ziablitsev S - l'art. 55-1 du CP.

Le 02.08.2021 la police nationale de Nice a répété cette astuce parce que la première falsification s'est déroulée avec succès avec l'aide d'un avocat d'office.

Agissant de cette manière criminelle avec l'aide des avocats d'office, ils peuvent porter des accusations similaires chaque jour et condamner 28 fois pour la même action.

Ces agissements de la police nationale et du procureur de Nice permettent de croire qu'ils répondent de cette manière criminelle aux plaintes déposées pour violation des droits de M. Ziablitsev S. dans le CRA. Au lieu d'éliminer leurs violations, ils ont décidé de le transférer du centre à la prison.

L'Association demande donc au Procureur général de la France de

1. mettre fin à l'arbitraire contre M. Ziablitsev S.
2. arrêter la falsification d'une autre accusation pour le même refus de donner des empreintes digitales, déjà données à plusieurs reprises à la même police peu avant, en outre, en l'absence d'infractions de la part de M. Ziablitsev S.